

# **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2015**

## **1° - ACCESSIBILITE DES LOCAUX COMMUNAUX AUX PERSONNES A MOBILITE REDUITE:**

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances prévoit la mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite des établissements recevant du public.

En exécution de cette obligation, notre Commune a sollicité de la DDT la réalisation d'une étude concernant les locaux de la Mairie et le Temple.

Il en ressort que

- le coût des travaux de mise en accessibilité des locaux de la Mairie est évalué à la somme de HT 33.000 €.
- le coût des travaux de mise en accessibilité du Temple est évalué à la somme de HT 31.500 € .

La Commune sollicitera certes des subventions pour financer cette opération mais il n'en demeure pas moins vrai que cette mise en conformité impactera lourdement notre budget.

En conséquence il a été décidé de solliciter de l'Etat une prorogation des délais d'exécution soit :

- un délai de 3 ans en ce qui concerne le bâtiment de la Mairie
- un délai de 6 ans en ce qui concerne le Temple

## **2°) – EMBAUCHE POUR NECESSITE DE SERVICE:**

Afin de permettre la poursuite dans de bonnes conditions d'efficacité et de sécurité des missions de service public assurées par les agents communaux, il a été convenu, dans l'hypothèse de l'indisponibilité de l'un d'eux ou d'un surcroît de travail, de recourir à l'embauche d'un agent contractuel.

Cette embauche sera limitée à la durée de l'absence de l'agent ainsi remplacé ou au temps nécessaire pour résorber le surcroît exceptionnel de travail auquel la Commune pourrait être ponctuellement confrontée.

Un tel contrat a d'ores et déjà été conclu et prendra effet le 4 novembre 2015 pour procéder au remplacement de Jean Marie MALLET, en arrêt pour cause de maladie depuis le mois de juin 2015.

### 3°) – CONTRATS TERRITORIAUX:

A l'occasion de la mise en œuvre d'une rationalisation budgétaire, le Département entend déterminer ses engagements financiers au profit des collectivités territoriales dans le cadre de contrats territoriaux qui, à partir d'une enveloppe, fixeront les subventions allouées aux Communes après arbitrage et prise en compte des priorités affectant chacun des projets présentés.

Les contrats territoriaux qui seront prochainement conclus concernent les investissements projetés pour les années 2015, 2016 et 2017.

Les projets concernant la Commune sont les suivants :

#### a) Voirie

Réfection de la route dite du Vivier pour un montant HT de 26.220 € et une subvention départementale de 10.488 € (Réalisation prévue en 2016)

Réfection de la route de Thouron pour un montant HT de 30.000 € et une subvention départementale de 12.000 € (Réalisation prévue en 2017)

#### b) Travaux généraux

Réfection d'un mur de soutènement dans le hameau du Magistavols pour un montant de HT 8.340 € et une subvention départementale de 3.336 € (Réalisation prévue en 2016)

Réfection de l'enduit extérieur du bâtiment de la Mairie pour un montant HT de 13.476 € et une subvention départementale de 5.390 € (Réalisation prévue en 2017)

#### c) Eau et assainissement

Mise en œuvre de la procédure administrative relative à la mise aux normes des captages pour un montant de 29.300 € et une subvention départementale de 5.860 € (En cours)

Mise en place sur chaque captage de la Commune d'un compteur destiné à assurer la gestion de la ressource en eau pour un montant HT de 16.769 € et une subvention départementale d'ores et déjà allouée de 3.353 € (En cours)

#### **4°) –MODIFICATION DU CONTRAT DE TRAVAIL DE LA SECRETAIRE DE MAIRIE:**

Afin de permettre une gestion cohérente du poste de secrétaire de mairie qu'occupe Mademoiselle Marine COUDERC et d'assurer également son avenir professionnel, il a été décidé de mettre fin par anticipation à son contrat de travail pour permettre son recrutement en qualité d'adjoint administratif de 2<sup>nd</sup> classe par la Communauté des Communes FLORAC SUD LOZERE avec convention de mise à la disposition de notre Commune, ses horaires de travail restant inchangés.

#### **5°) INFORMATIONS DIVERSES :**

Les intempéries qui se sont abattues sur notre Commune les 12 et 13 septembre ont occasionnés des dégâts importants mais heureusement circonscrits puisque seuls ont été affectés le chemin desservant le hameau du Pradal, la voie communale reliant le lieu-dit Lou Serre à l'ancienne voie de chemin de fer, l'aqueduc situé au lieu-dit Coualout sur la route de Currières ainsi que le chemin communal desservant le hameau de Thouron et qui supporte le réseau d'eau potable.

Les travaux de remise en état ont été engagés en urgence et se sont élevés :

- à la somme de 10.990 € HT pour la réalisation d'un enrochement et apport de remblais compactés pour le site de Thouron
- à la somme de 6.795 € HT pour la réfection de l'aqueduc de Coualout avec mise en place d'une nouvelle buse de diamètre 1000 sur 6 ml
- à la somme de 1.250 € pour la réfection de l'aqueduc de Coualout avec mise en place d'une nouvelle buse de diamètre 1000 sur 6 ml
- à la somme de 1.250 € pour la fourniture et la mise en place de graviers type 0.315 ;

Une subvention sera sollicitée de l'Etat au titre du Fonds de solidarité en faveur de collectivités territoriales touchées par des catastrophes naturelles.

Les travaux de remise en état du chemin du Pradal ont été réalisés, quant à eux, par Thierry MALLET.

Le Maire  
Jean WILKIN